

Document n° 1 Bis: Fiche d'autorisation élève Demi-Pensionnaire

Le régime des sorties est régi par les **paragraphe 2-3 et 4-1 du chapitre II** du règlement intérieur.

Nom, Prénom :

Classe :

- Le responsable légal ou l'élève majeur, peut faire, par écrit, une **demande de sortie exceptionnelle** à remettre obligatoirement **avant le départ** (soit par mail ou courrier au préalable soit en complétant le formulaire type au bureau des assistants d'éducation et/ou auprès de l'infirmière au moment du départ).
- Toute **modification permanente du régime de sortie** devra se faire au travers d'un nouveau document « Fiche d'autorisation élève » disponible auprès de l'équipe vie scolaire.

Autorise mon enfant à **rejoindre le lycée à sa première heure de cours ou activité organisée par l'établissement** le lundi (après 9h) :

- Oui** **Non** (appel en étude dès 9h jusqu'à la 1^{ère} heure de cours)

Autorise mon enfant à **rejoindre le lycée à sa première heure de cours ou activité organisée par l'établissement** le mardi, mercredi, jeudi et vendredi (après 8h)

- Oui** **Non** (appel en étude dès 8h jusqu'à la 1^{ère} heure de cours)

Autorise mon enfant à **sortir à sa dernière heure de cours ou activité organisée par l'établissement** le mercredi (avant midi) :

- Oui** **Non** (appel en étude à partir de la dernière heure de cours jusqu'à midi)

Autorise mon enfant à **sortir à sa dernière heure de cours ou activité organisée par l'établissement** le lundi, mardi et jeudi (avant 17h30) :

- Oui** **Non** (appel en étude à partir de la dernière heure de cours jusqu'à 17h30)

Autorise mon enfant à **sortir à sa dernière heure de cours ou activité organisée par l'établissement** le vendredi (avant 16h30) :

- Oui** **Non** (appel en étude à partir de la dernière heure de cours jusqu'à 16h30)

Autorise mon enfant à participer aux **sorties culturelles et sportives non obligatoires** :

- Oui** **Non**

Attention,

Nous vous rappelons que les élèves majeurs qui véhiculent d'autres élèves engagent leur responsabilité.

Le lycée se dégage de toute responsabilité et n'effectuera aucun contrôle sur les passagers des véhicules.
(Chap II art 1-3 du RI)

Date et Signature de l'élève :

Date et Signature du (ou des) responsable légal :